



Régularisation des sans papiers

Par **ahmed63**, le **19/02/2013** à **19:04**

bonjour, moi j'ai déjà déposé mon dossier de demande de régularisation, au mois de janvier 2013 car je suis en France depuis 8 ans et on m'a dit d'attendre (le dossier est complet) je voudrais vous demander, dois-je attendre qu'on m'envoie une convocation ou je dois y aller encore à la préfecture pour voir ? et est-ce que les préfectures ont commencé la régularisation des sans papiers ? merci à ceux qui pourront me répondre

Par **AlexanderVas95**, le **20/02/2013** à **14:58**

Si vous voulez vous régulariser par rapport à la durée de présence en France c'est 10 ans (automatique pour les algériens, si vous êtes de cette nationalité).
Sinon si vous avez travaillé pendant ces 8 ans, il faut que vous regardiez bien la circulaire, car il fallait travailler pendant un certain nombre de mois...